

DELIBERATION N° 91/12-01 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 Avril 1989 portant sur la constitution des commissions municipales. Il propose de remplacer Monsieur ROUSSELOT, décédé le 29 Novembre 1991, par Monsieur CHYNECK.

Monsieur ROUSSELOT sera remplacé dans la Commission de l'Action Sociale par Madame RAVON. Elle-même cédera sa place dans la Commission des Finances à Monsieur CHYNECK.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
désigne à l'unanimité :

- dans la Commission de l'Action Sociale : MMmes RAVON - ROLLIN - MM. CLAUDOTTE - KIEFFER - GAUZELIN

- dans la Commission des Finances : MM. PAGOT - BORACE - BEISBARDT - CHYNECK - MEJEAN

- dans la Commission de l'Action Scolaire : M. GRILLOT - MM. BURTEZ - PREVOT - CHYNECK - MASSON